

La naissance du christianisme

Fiche méthode

(Histoire 6^e · Thème 3 · L'empire romain dans le monde antique)

La démarche pour raconter la naissance du christianisme

1. **Je situe.** Galilée et Judée, sous domination romaine, au I^{er} siècle ; jusqu'à 313.
2. **Je distingue.** Le récit des Évangiles (la foi) et ce qu'établissent les historiens (les sources).
3. **J'explique.** La diffusion (Pierre, Paul, villes, routes), puis les persécutions et l'édit de Milan.

Le réflexe — des dates (30, 64, 303, 313), des noms (Jésus, Pilate, Pierre, Paul, Néron, Dioclétien, Constantin) et une source citée avec son auteur.

Cas 1 · Récit ou histoire ?

Réflexe — ce que croient les chrétiens, ou ce que prouvent les sources ?

Exemple. « Jésus guérit un aveugle. »

Un **récit** des Évangiles : on écrit « selon les Évangiles ».

Attention — Jésus et ses disciples sont juifs.

Cas 2 · Expliquer la diffusion

Réflexe — des personnes, des villes, des moyens.

Exemple. Pourquoi Paul peut-il aller d'Asie Mineure en Grèce ?

Grâce à la **paix romaine**, aux routes et à la langue grecque commune.

Attention — Paul n'est pas l'un des Douze.

Cas 3 · Présenter une source chrétienne

Réflexe — qui, quand, combien de temps après les faits.

Exemple. L'Évangile de Jean, achevé vers 95.

Environ soixante-cinq ans après la crucifixion : un texte de foi, à questionner.

Attention — Nouveau Testament = Évangiles + Actes + lettres.

Cas 4 · Dater persécutions et tolérance

Réflexe — Néron 64 → Pline 112 → Dioclétien 303 → Milan 313.

Exemple. Que décide-t-on à Milan en 313 ?

La **liberté de culte** pour tous, chrétiens compris.

Attention — liberté de culte ≠ religion officielle.

Les pièges

- Croire que Jésus et les Apôtres étaient « chrétiens » et non juifs.
- Croire que les Évangiles sont écrits du vivant de Jésus.
- Expliquer les persécutions par la seule haine religieuse.
- Croire que l'édit de Milan rend le christianisme obligatoire.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).